

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **02 octobre 2023 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présentes Madame Andrée Brosseau, Madame Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau, Monsieur Patrick Delforge ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

### **2564-10-23    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2565-10-23    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau  
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 02 octobre 2023 avec l'ajout du point no.6.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 septembre 2023;
4. Approbation des comptes à payer au 2 octobre 2023;
5. Virement de fonds aux réserves 2023;
6. Octroi du mandat pour services professionnels à la firme FD Expert conseil;
7. Varia;
8. Parole à l'assistance;
9. Levée de l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2023.

**ADOPTÉE**

### **2566-10-23    Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 06 septembre 2023**

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau  
Appuyé par Madame Andrée Brosseau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 06 septembre 2023 à 16 :00.

**ADOPTÉE**

### **2567-10-23    Approbation des comptes à payer au 02 octobre 2023**

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge  
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 02 octobre 2023 au montant total de 25 417.35\$ à savoir les chèques numéro 4587 à 4590 pour un montant de 14 980.52\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 10 436.83\$.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**2568-10-23     Virement de fonds aux réserves 2023**

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**D'AUTORISER** la trésorière à transférer les fonds suivants aux réserves :

0.00 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;  
20 000 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;  
5 000 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments.

Suite à ces transferts, la RAC disposera des fonds suivants:

283 497.63 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;  
60 787.70 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;  
56 500.00 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments;

**ADOPTÉE**

**2569-10-23     Octroi du mandat pour services professionnels à la firme FD Expert conseil**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Coteau-du-Lac nous a fait part de l'augmentation vraiment trop grande des coûts pour la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'accroissement de capacité de leur usine d'épuration du parc industriel dans le but d'aller chercher une capacité de 3000 mètres cubes/jour qui incluait une portion de 1040 mètres cubes de débits réservés à la RAC qui devait être vendue à la municipalité Les Coteaux suite à la mise en route de la nouvelle usine;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Coteau-du-Lac demande à la RAC la possibilité de vérifier s'il serait possible de trouver des solutions alternatives pour le besoin de capacité supplémentaire en passant par les étangs aérés de la RAC afin d'augmenter la capacité à environ 10 000 mètres cubes/jour et ce à des coûts raisonnables;

**CONSIDÉRANT QUE** la RAC a demandé à la firme FD Expert-conseil une offre de service pour la réalisation d'un plan directeur pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme FD Expert-conseil connaît déjà bien nos installations et nos besoins et spécialisée dans le domaine du traitement des eaux;

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**D'OCTROYER** à la firme FD Expert conseil le mandat pour la réalisation d'un plan directeur pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la RAC tel que décrit dans l'offre de service no. 2023-034 daté du 28 septembre 2023 au montant de 14 500.00\$ plus les taxes applicables.

**QUE** la dépense soit affectée au poste 2410411.

**ADOPTÉE**

**Varia**

**Parole à l'assistance**

Aucune intervention

**2570-10-23     Levée de l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2023**

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge  
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2023 soit levée à 16 h 34

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**ADOPTÉE**

---

Andrée Brosseau, présidente

---

Jacques Legault, secrétaire